



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 19.12.2022.

Heure : 15h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Jérôme ALESSANDRI ; Emmanuelle PERONI ; Dominique POGGI ; Pierre ZANETTI ; Vannina NEGRONI ; Ange SUSINI

Représentés : Stéphanie ALESSANDRI a donné procuration à Emmanuelle PERONI

Secrétaire de séance : Vannina NEGRONI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, huit élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2022/76 Tarification portuaire 2023 (feuilleton annexe : détail des tarifs) : adoptée.
- Délibération n°2022/77 Création de cinq emplois d'agents recenseurs : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ou représentés ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de chacune des délibérations.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Monsieur le Maire informe les élus que le projet législatif visant à partager une partie des recettes liées à la taxe d'aménagement avec l'intercommunalité de rattachement a finalement été abandonné. Il

poursuit en indiquant que deux chapelles communales seront réaménagées prochainement. Il indique enfin que la mairie a fait l'acquisition de deux parcelles, soit les parcelles F 1547 et F 1548.

Signatures

Le Maire,
François GARIDACCI

Le/la secrétaire de séance

